

BUREAU  
DELIBERATION N° B - 2021 - 005  
SEANCE DU 17 FEVRIER 2021

Nombre de Membres  
En exercice : 29  
Titulaires présents : 28

Date de convocation :  
11/02/2021  
Date d'affichage :  
25/02/2021

Votants :	29	Pour :	29	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept février, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle d'Arinthod, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe

**Délégués titulaires présents :**

BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CHATOT Patrick ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; LONG Grégoire ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank.

**Excusés :** DALLOZ Jean-Charles.

**Objet : Mise à jour du tableau des effectifs au 15 décembre 2020**

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 39 20191114-001 du 14 novembre 2019 portant création de la Communauté de Communes Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne et Région d'Orgelet et approuvant les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 39 20200519-001 du 19 mai 2020 portant modification des statuts de Terre d'Émeraude Communauté ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération 2020-163 en date du 04 septembre 2020 relative aux délégations d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau ;

Considérant que les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, qu'il appartient donc au Bureau de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services ;

Modifie et remplace la délibération n° délib\_B\_004\_2020

**Le Président propose au bureau, suite à la validation de différents avancements de grades lors de la CAP du Centre de Gestion du 10 décembre 2020 de :**

- transformer trois postes d'Adjoint Technique à temps complet en trois postes d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- transformer un poste d'Adjoint Technique à temps non complet (33h) en un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet (33h)
- transformer un poste d'Adjoint Technique à temps non-complet (34.41h) en un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet (34.41h)
- transformer un poste d'Adjoint Technique à temps non-complet (34.50h) en un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet (34.50h)
- transformer un poste d'Adjoint d'Animation à temps non-complet (19h) en un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet (19h)
- transformer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- transformer un poste d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet (24.55h) en un poste d'ATSEM Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non-complet (24.55h)
- Considérant la nécessité de modifier en conséquence le tableau des emplois qui recense l'ensemble des emplois permanents de la collectivité ;

GRADE / EMPLOI	Cat.	Temps de travail	Nbre heures qd TNC	Nombre de poste inscrits	Nombre de poste pourvus	Observations
<b>ADMINISTRATIVE</b>						
Attaché hors classe	A	TC		1	1	
Attaché Principal	A	TC		1	0	
Attaché territorial	A	TC		10	9	
Rédacteur	B	TC		5	3	
Rédacteur	B	TNC	28	1	1	
Rédacteur principal 1ère classe	B	TC		2	2	
Rédacteur principal 2ème classe	B	TC		1	1	
Adjoint Administratif	C	TC		11	10	

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

ID : 039-200090579-20210217-B\_005\_2021-DE



Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	TNC	22	1		
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	TC		7	7	
<b>ANIMATION</b>						
Animateur	B	TC		6	6	
Animateur	B	TNC	9,61	1	1	
Animateur	B	TNC	26,24	1	1	
Animateur	B	TNC	28,18	1	1	
Animateur principal 2ème classe	B	TC		2	2	
Adjoint d'animation	C	TC		12	11	
Adjoint d'animation	C	TNC	25,34	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	25,68	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	30	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	2,94	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	11,45	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	23,9	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	24,76	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	9,47	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	13	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	30,87	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	24,54	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	7,58	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	27,39	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	22,28	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	4,57	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	9,2	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	3,19	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	27,38	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	7,58	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	20,42	1	1	

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 039-200090579-20210217-B\_005\_2021-DE

Adjoint d'animation	C	TNC	32,26	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	10,71	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	14,3	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	33,92	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	15,33	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	7,58	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	9,96	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	32,37	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	34,83	1	1	
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	TC		1	1	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	TNC	19,00	1	1	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	TC		3	3	
<b>CULTURELLE</b>						
Conservateur du Patrimoine	A	TC		1	1	
Assistant de Conservation du Patrimoine	B	TC		4	4	
Assistant de Conservation du Patrimoine	B	TNC	17,5	1	1	
Assistant de Conservation principal 1ère classe	B	TNC	31,5	1	1	
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	TC		1	1	
Adjoint du Patrimoine	C	TC		2	1	<i>1 Agent en dispo pour convenances perso.</i>
Adjoint du Patrimoine principal 2ème classe	C	TC		2	2	
<b>HORS FILIERE</b>						
Chargé d'études Natura 2000	B	TNC	29,75	1	1	
Chargé d'études Natura 2000	B	TNC	31,5	1	1	
<b>MEDICO-SOCIALE</b>						
Educateur de Jeunes Enfants de classe Exceptionnelle	A	TC		2	2	
Infirmière en Soins Généraux de classe Supérieure	A	TC		1	1	
ATSEM principal 1ère classe	C	TNC	34,38	1	1	
ATSEM principal 1ère classe	C	TNC	24,55	1	1	
ATSEM principal 2ème classe	C	TNC	32,73	1	1	

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

ID : 039-200090579-20210217-B\_005\_2021-DE



ATSEM principal 2ème classe	C	TNC	31,5	1		
ATSEM principal 2ème classe	C	TNC	26	1	1	
Auxiliaire de Puériculture principal de 1ère classe	C	TC		1	1	
Auxiliaire de Puériculture principal de 2ème classe	C	TC		2	2	
<b>SPORTIVE</b>						
Educateur APS principal 1ère classe	B	TC		1	1	
<b>TECHNIQUE</b>						
Ingénieur principal	A	TC		1	1	
Ingénieur	A	TC		2	2	
Ingénieur	A	TNC	29,75	1	1	
Technicien	B	TC		4	3	<i>1 Agent en dispo pour convenances perso.</i>
Technicien principal 1ère classe	B	TC		1	1	
Technicien principal 2ème classe	B	TC		3	3	
Adjoint technique	C	TC		11	11	
Adjoint technique	C	TNC	18,22	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	30,11	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	28,77	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	33	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	24,24	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	0,44	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	28,25	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	4,36	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	5,71	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	25,6	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	32,75	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	29,1	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	26	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	9	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	28,35	1	1	

Adjoint technique	C	TNC	33,5	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	22,96	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	12,32	1	1	
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	TC		1	1	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	TNC	30,58	1	1	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	TNC	34,5	1	1	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	TNC	26	1	1	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	TNC	34,41	1	1	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	TC		8	8	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	TNC	26,29	1	1	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	TNC	30	1	1	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	TNC	31,32	1	1	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	TNC	17	1	1	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	TNC	18,25	1	1	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	TNC	30,06	1	1	
Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	TNC	33,89	1	1	
Agent de maîtrise	C	TC		2	1	<i>1 Agent en dispo pour convenances perso.</i>
TOTAUX				185	176	

**DECIDE**

**D'APPROUVER** les propositions de créations de poste faites par le Président ;

**D'ADOPTER** le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 15 décembre 2020 ;

**D'ACTER** que ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base des articles 3-2 (vacance temporaire d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire), ou 3-3 1° (Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes), ou 3-3 2° (Lorsque la nature des fonctions ou le besoin du service le justifient pour les emplois de catégorie A) de la loi n°8453 du 26 janvier 1984, 3-3 4° lorsque la quotité de travail est inférieure à 17h30 ; ou sur la base de l'article 38 pour les personnes ayant une reconnaissance de travailleur handicapé ;

**DE PRECISER** qu'il pourra être fait appel à du personnel contractuel sur la base de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour permettre le remplacement temporaire de

**fonctionnaires ou d'agents contractuels (à temps partiel, en congés annuels, en congé de maladie (maladie ordinaire, grave ou longue maladie, en congé de longue durée), en congé de maternité ou d'adoption, en congé parental ou de présence parentale, en congé de solidarité familiale, en cas de mise en disponibilité pour convenances personnelles, en raison de tout autre congé régulièrement octroyé (non titulaires)... ;**

**D'ACTER qu'il pourra y avoir recours à l'emploi de personnel sur la base des articles 3 1° et 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 afin de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité sur nos différents services ;**

**D'ACTER qu'il pourra y avoir recours à l'emploi de personnel sur la base de l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Le contrat de projet est un contrat de droit public qui permet de mener à bien une opération ou un projet identifié en recrutant un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.**

**DE PRECISER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de Terre d'Émeraude Communauté ;**

**DE CHARGER Monsieur le Président de signer tous les documents nécessaires à l'application de ce document.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les  
membres présents.

Pour extrait conforme,

  
Le Président



Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le



ID : 039-200090579-20210217-B\_005\_2021-DE